Protection judiciaire de la jeunesse : l'Uniopss fait entendre sa voix

Le 1er octobre, l'Uniopss était conviée à la rencontre semestrielle entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et les fédérations représentant le secteur associatif habilité (CNAPE, Citoyens & Justice, FN3S, Uniopss), en présence de Thomas Lesueur, directeur de la protection judiciaire de le jeunesse.

Publié le 31 octobre 2026
De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE

INFO NATIONALE



La réunion semestrielle organisée par la DPJJ permet à cette dernière et aux fédérations associatives d’échanger sur de nombreux sujets d’actualités et de réformes en cours dans ce secteur.

Lors de la réunion du 1er octobre, à laquelle a participé l'Uniopss, plusieurs points ont été abordés, parmi lesquels :
- Le déploiement des unités judiciaires à priorité éducative ;
- Les perspectives budgétaires de la PJJ pour 2027 ;
- L’offre de services de la DPJJ en direction des départements sur la protection de l’enfance.
Sur les perspectives budgétaires, l’Uniopss a insisté sur l’extrême fragilité de nombreuses associations. Elle a évoqué la forte mobilisation des associations dans toute la France dans le cadre de l'initiative "*Et si nous arrêtions vraiment ?*", visant à alerter sur le risque, à court terme, de la disparition de services et établissements accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier des jeunes.
Comme l'a relevé l'Uniopss, le budget 2027 prévu pour le secteur associatif habilité de la PJJ est problématique. La stagnation des crédits annoncée intervient après deux années de baisse. Elle ne prend pas en compte la hausse des coûts (énergie, revalorisation du SMIC…). La part des crédits dédiée au secteur associatif parmi l’ensemble des crédits de la PJJ s’amenuise, quant à elle, d’année en année.